

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
38<sup>e</sup> séance  
tenue le  
lundi 11 novembre 1991  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38<sup>e</sup> SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, à : Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/46/SR.38  
11 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

1. Le SECRETARE GENERAL dit qu'il attache une importance particulière à la conférence qu'on envisage de convoquer sur la question du financement du développement. La société mondiale vit actuellement une mutation profonde, pacifique pour l'essentiel. Elle retentit non seulement sur les relations entre Etats, mais aussi sur leur organisation interne. Cela laisse bien augurer des perspectives de paix comme de l'amélioration du bien-être des peuples, désormais plus libres. Mais, pour importants que soient ces changements, ils sont souvent fragiles. Pour que cette évolution favorable et les aspirations démocratiques des individus s'affermissent, la communauté internationale devrait, collectivement, prendre le ferme engagement de les appuyer sans réserve. Il faut tirer tout le parti possible de l'occasion qu'offre l'histoire. Les éléments favorables de l'évolution politique récente doivent se traduire en interventions concrètes d'ordre économique et social. Faute de quoi, les espoirs de paix durable n'auront été qu'un mirage.

2. Faisant remarquer qu'il a motivé en détail, dans la note qu'il a présentée à l'Assemblée générale, sa proposition de réunir une conférence sur le financement du développement, le Secrétaire général dit que, pour qu'aboutissent les efforts actuels des pays en développement et de ceux qui tentent de s'intégrer dans l'économie mondiale, deux conditions sont indispensables : l'accroissement des échanges et l'accès à un financement suffisant. Pour ce qui est des échanges, on s'accorde à reconnaître combien il importe que réussissent les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui ouvriront beaucoup plus largement l'accès des marchés mondiaux aux exportations des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché. De même, s'agissant de financement, la communauté internationale devra faire en sorte que ces pays aient assez de ressources, dans les conditions voulues, pour appliquer leurs programmes de restructuration et de modernisation. Le Secrétaire général craint, comme beaucoup d'autres, que les fonds manquent pour financer un programme mondial élargi d'investissements, ce qui entraverait la croissance, rendrait le développement plus difficile voire impossible et risquerait par voie de conséquence d'entraîner un retour à des formes autoritaires de gouvernement.

3. Le programme de développement des années 90 exige une forte expansion des investissements, d'autant plus qu'il s'agit de répondre non seulement aux besoins des pays en développement, mais également à ceux des pays industrialisés, en vue de relancer leur économie. On commence seulement à mesurer l'ampleur de ces besoins. Il est impossible de chiffrer avec quelque précision les montants nécessaires pour la restructuration économique des pays d'Europe orientale et centrale, mais les estimations vont de 100 à 1 000 milliards de dollars des Etats-Unis. Par comparaison, les montants nécessaires pour assurer la reprise économique dans le continent africain, estimés à 30 milliards de dollars par an, sont beaucoup plus modestes. A cela s'ajoutent les ressources nécessaires à la reconstruction dans la région du

(Le Secrétaire général)

golfe Persique, et les besoins globaux d'investissement des pays en développement. L'économie atone des pays industrialisés exige elle aussi de gros investissements nouveaux. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui sera une conférence au sommet planétaire, doit se tenir au Brésil en juin 1992 et permettra de déterminer le coût d'un développement durable écologiquement rationnel. Globalement, le développement dans les années 90 exigera des ressources immenses. La gageure, pour la communauté internationale, consiste à mobiliser des ressources suffisantes sans créer une demande d'épargne excessive, pour ne pas provoquer une hausse des taux d'intérêt qui serait catastrophique pour la croissance, surtout dans les pays en développement et les pays en transition.

4. C'est pour trouver une réponse à ces questions cruciales que le Secrétaire général a proposé une conférence internationale sur le financement du développement. La réforme économique dans les pays en développement et dans les pays en transition ne débouchera sur une croissance soutenue que si les investissements publics et privés connaissent une forte expansion par rapport aux volumes actuels.

5. Le problème des pays endettés appelle impérativement une solution efficace et durable, leur permettant de retrouver quelque crédit sur les marchés internationaux des capitaux. Il est urgent d'améliorer la situation financière des emprunteurs en conjuguant politiques de stabilisation et de libéralisation, plans de désendettement et accroissement des recettes d'exportation. On ne peut assez souligner l'importance de politiques intérieures plus favorables aux investissements.

6. L'évolution politique a créé des possibilités d'intervention qu'on n'osait envisager il y a quelques années. Cela étant, la réduction rapide et substantielle des dépenses militaires d'une part, et l'octroi de subventions agricoles de l'autre, s'offrent comme les moyens les plus évidents de réorienter des ressources importantes vers des activités plus productives. Mais ce ne sont pas nécessairement les seuls. Le Secrétaire général est certain par exemple que la prochaine session de la CNUCED, qui se tiendra en Colombie en février, offrira des apports à la conférence proposée, de même que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

7. Compte tenu de tous ces éléments, il importe d'agir rapidement, et l'on pourrait envisager par exemple que l'ONU établisse, avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, un projet d'ordre du jour annoté pour cette conférence, qui pourrait être présenté au Conseil économique et social à sa prochaine session ordinaire. On s'acheminerait ainsi vers un accord, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, sur la décision de convoquer la conférence. Réaffirmant l'importance qu'il attache à une coopération étroite avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour ce projet, le Secrétaire général dit qu'il a procédé à un échange de vues sur le sujet avec le Président de la Banque mondiale et avec le Directeur général du FMI, et que leur réaction favorable et constructive est fort encourageante.

(Le Secrétaire général)

8. En conclusion, le Secrétaire général exprime sa profonde préoccupation devant les incertitudes qui pèsent actuellement sur la mobilisation de ressources suffisantes pour le développement. La communauté internationale est à la croisée des chemins, et risque, si elle se fourvoie, de retarder pour des dizaines d'années l'essor du nouvel esprit de démocratie, d'entreprise et de coopération. Il semble donc que la conférence envisagée serait un pas important dans la bonne direction. Le Secrétaire général appelle la communauté internationale à faire preuve de courage et de clairvoyance en jetant les bases d'une économie véritablement mondiale, ouverte à la pleine participation de tous les pays, et offrant à tous, hommes et femmes, la possibilité d'assumer dans la dignité le destin qu'ils auront eux-mêmes choisi.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (A/46/3, A/46/15, vol. I et II, A/46/496 et Add.1, A/46/564, 565 et 567)
- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (A/46/566)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (A/46/3 et A/46/37)

9. A. BERTHELOT [Secrétaire général adjoint de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] dit que les problèmes du financement du développement et de l'endettement sont intimement liés. La principale source de financement du développement reste l'épargne accumulée dans les pays en développement eux-mêmes, mais, comme le Conseil du commerce et du développement l'a reconnu dans sa résolution 396 (XXXVIII) sur l'endettement et le développement, les pays en développement ont besoin de ressources financières extérieures substantielles. L'inadaptation des circuits financiers a limité les flux financiers vers les pays en développement, et est à l'origine des taux d'intérêt élevés. Il est indispensable par ailleurs de tenir compte de la situation propre à chaque pays, notamment de sa solvabilité, plutôt que de s'arrêter à l'offre globale d'épargne. L'action devrait dès lors porter sur une réduction notable de l'encours de la dette, compte tenu de la situation financière particulière où se trouvent les pays en développement. C'est parce qu'il a reconnu la nécessité d'une action plus déterminée en ce sens que le Conseil du commerce et du développement donne dans sa résolution une liste des questions que la conférence pourra examiner à sa prochaine session, en vue de renforcer la stratégie internationale de la dette et de faciliter le financement du développement. Cette session permettra à la conférence d'étudier les ressources nécessaires à la croissance durable et au développement dans les années 90, et offrira une excellente occasion de réunir un consensus international sur l'ordre du jour de la conférence qu'il est envisagé de consacrer au financement du développement.

(M. Berthelot)

10. Le développement durable et ses ramifications ont été l'objet d'importantes réflexions à la CNUCED, ce qui a motivé l'adoption par le Conseil du commerce et du développement de la résolution 393 (XXXVIII), où se trouve précisé et élargi le mandat de la CNUCED en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne l'accès aux écotecnologies, le transfert, la conception et la mise au point de ces techniques. Le rôle de la CNUCED dans la mise en oeuvre des décisions et directives issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sera précisé à sa huitième session.

11. Les débats de la CNUCED sur l'importance de la technologie pour le développement, qui ont considérablement évolué au fil des années, ont permis de mieux comprendre les mécanismes du développement et du transfert des techniques, et de recommander dans ce domaine des méthodes d'action pragmatiques et universellement applicables, à l'échelon national et international. C'est ce qu'on constate notamment dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur le projet de code international de conduite pour le transfert de technologie (A/46/564). Des consultations ont permis d'examiner la possibilité de constituer un groupe intergouvernemental d'experts chargé de revoir le projet de code de conduite compte tenu des changements récemment intervenus dans les domaines technologique, économique et politique, mais comme l'accord n'a pu se faire sur le mandat du groupe envisagé, la question a été renvoyée à l'Assemblée générale afin qu'elle indique les orientations à retenir pour la suite des travaux. M. Berthelot souligne la nécessité de poursuivre le dialogue sur les multiples aspects du transfert de technologie, afin d'encourager à coopérer les entreprises qui sont les principaux producteurs et utilisateurs des technologies en cause.

12. Pour ce qui est des pays les moins avancés, M. Berthelot constate avec inquiétude que, contrairement aux prévisions, l'aide bilatérale semble se ralentir. Il est en revanche encourageant de noter que de nombreuses institutions des Nations Unies redoublent d'efforts en faveur de ces pays. Le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles) [CCQF-(AO)] prépare, à l'intention des institutions et des coordonnateurs résidents, des directives détaillées sur la manière de rendre opérationnelles les dispositions du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, adopté à la Conférence de Paris en 1990.

13. On rappelle dans la note du Secrétaire général sur les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/46/496) que nombre de pays en développement sans littoral figurent également parmi les pays les moins avancés; on y fait valoir la détérioration des infrastructures de transport et, cela étant, la nécessité d'accroître l'assistance extérieure et de renforcer la coopération régionale.

14. Dans la perspective plus large de la coopération économique entre pays en développement, le Conseil du commerce et du développement a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de tenir des consultations sur la possibilité de créer un mécanisme interrégional de financement du commerce entre pays en développement, le manque de moyens financiers suffisants étant reconnu comme l'un des principaux obstacles au commerce Sud-Sud.

(M. Berthelot)

15. Pour ce qui est du projet de convention sur les privilèges et hypothèques maritimes, M. Berthelot espère que l'Assemblée générale acceptera la recommandation formulée par la CNUCED et l'Organisation maritime internationale, visant la convocation d'une conférence de plénipotentiaires pour examiner et adopter ce projet.

16. Un rapport sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral est en cours de préparation, et M. Berthelot appelle à cet égard l'attention sur la note du secrétariat de la CNUCED publiée en annexe au document A/46/565, où l'on fait l'historique de la question, et où l'on examine les propositions pertinentes et les circonstances qui ont fait renaître l'intérêt pour les aspects institutionnels du système commercial mondial.

17. La Conférence a su maintenir sa mission de développement tout en répondant aux changements et aux besoins nouveaux, comme le montrent les mesures prises lors de la dernière session du Conseil du commerce et du développement. Ces mesures grèvent les budgets, et exigeront des ressources nouvelles. L'intervenant cite en exemple les activités concernant l'environnement, introduites dans la plupart des programmes de la CNUCED, qui sont financées actuellement par transfert interne de ressources. Si l'on ne trouve pas pour ces activités de ressources supplémentaires, d'autres activités indispensables risquent d'en pâtir.

18. Pour ce qui est des préparatifs de la huitième session de la Conférence, M. Berthelot note que cette session aura des objectifs de trois ordres : politique, économique et institutionnel. Au plan politique, il s'agira de placer à nouveau le développement au centre des préoccupations de la communauté internationale et de donner le ton de la coopération renouvelée entre le Nord et le Sud pour les années 90. Or, face à la dégradation de l'environnement, au risque de marginalisation et à l'interdépendance croissante du monde, il est urgent d'atteindre cet objectif. Au plan économique, la session devra tirer profit du potentiel pour le développement né du nouveau contexte politique. Il faudra définir de nouvelles priorités, et les traduire en politiques nationales et internationales. On songe notamment à la nécessité d'une bonne gestion aux échelons national et international, et à la promotion du développement durable, par des mesures visant à éliminer la pauvreté et à résoudre les problèmes écologiques de la planète. Une bonne gestion nationale mettrait l'accent sur les impératifs du développement humain, les rôles respectifs du marché et de l'Etat, et la nécessité d'une participation pluraliste. Une bonne gestion internationale viserait la coordination des politiques et une réglementation améliorée du commerce international et du système financier, afin d'assurer l'efficacité du commerce, de maintenir la concurrence au niveau international et de créer un environnement international porteur pour le développement. L'objectif institutionnel, enfin, est de parvenir à un consensus sur le rôle futur de la CNUCED dans le nouveau contexte économique. Les réflexions entamées par le Conseil du commerce et du développement convergent sur la nécessité de renforcer la CNUCED pour qu'elle anime le débat sur le développement et facilite la coopération internationale en la matière.

19. M. BAEHR (Directeur chargé du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement) dit que les progrès scientifiques et techniques ont continué à s'accélérer ces dernières années et que, de plus en plus, les grandes découvertes sont concentrées dans les pôles de haute technologie, c'est-à-dire aux Etats-Unis, au Japon et dans la Communauté européenne.

20. Si la diffusion de ces techniques a été bénéfique pour l'économie de certains pays en développement, le processus de diffusion a été lourd et inégal. En matière de développement scientifique et technique, l'écart ne cesse de se creuser entre les pays industrialisés et le monde en développement, de même qu'entre différents groupes de pays en développement, tandis que les pays les moins avancés se marginalisent de plus en plus. En revanche, les pays économiquement les plus avancés définissent des politiques qui leur assurent en matière de science et de technique l'avantage concurrentiel et la sécurité à long terme.

21. Dans le Rapport du National Critical Technologies Panel, publié en mars 1991 par l'Office of Science and Technology Policy du Président des Etats-Unis, sont exposées 22 techniques, dans l'optique notamment des tendances internationales. La conclusion de l'étude, à savoir que les technologies ne seront porteuses de prospérité que si les sociétés apprennent à les utiliser de manière plus efficace, est applicable à tous les pays quel qu'en soit le stade de développement, et fait ressortir la nécessité pour tous les pays de se doter de capacités scientifiques et techniques endogènes.

22. Les coûts croissants de la science et de la technologie imposent de mieux coordonner les politiques entre Etats. La science est de plus en plus gourmande de capitaux, et la mise en valeur des ressources humaines, en particulier au niveau universitaire, représente une charge très lourde pour l'économie de la plupart des pays en développement. Ces pays sont souvent amenés à décider s'ils doivent s'assurer rapidement une présence dans un domaine technique concurrentiel, avec les coûts élevés que cela entraîne. Ils ne peuvent le faire sans l'aide et la coopération extérieures des pays à la pointe du progrès scientifique et technique. Il faut dans le même temps qu'ils tirent parti des compétences locales pour développer les secteurs non structurés et traditionnels de leur économie, afin en particulier d'éliminer la pauvreté de masse. La Deuxième Commission a débattu de tous ces problèmes, car la science et la technique interviennent désormais dans tous les domaines, ou presque, de l'économie politique mondiale. Il est donc manifeste que le problème du développement durable dans le monde comporte un aspect scientifique et technologique. Il faut souligner à cet égard que les coûts élevés de la mise au point du transfert des écotechnologies doivent être amortis au niveau de l'économie mondiale et des marchés mondiaux.

23. On a proposé des arrangements triangulaires, où le Sud fournirait les pays d'Europe de l'Est, avec un financement des pays occidentaux. Par ailleurs, il faut redéfinir le rôle de la science et de la technique dans les

(M. Baehr)

pays précédemment dotés d'une économie planifiée, et utiliser au maximum les compétences dont ils disposent tandis qu'ils restructurent leur économie. Il faudra pour cela une coordination et un échange de données d'expérience à l'échelon international, de préférence dans le cadre de l'ONU.

24. Il est aussi crucial de coordonner les politiques à l'échelon international, en cette époque de désarmement où les techniques militaires sont reconverties à l'usage civil. En fait, la recherche militaire peut elle-même être réorientée vers l'évaluation d'utilisations différentes des techniques nouvelles, par exemple aux fins du développement durable et du maintien de la paix. Dans le système des Nations Unies, il pourrait être utile pour la prévention et l'atténuation des catastrophes d'instituer un système intégré de surveillance, d'évaluation et de prévision scientifiques, technologiques, économiques et politiques.

25. M. PANT (Directeur de la Division des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires de la CNUCED) présente le rapport du Secrétaire général sur le développement et la coopération économique internationale : mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/46/566), où est exposée l'évolution récente de la situation depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Des événements imprévisibles au moment de la Conférence de Paris ont entraîné des difficultés supplémentaires pour les pays les moins avancés. Néanmoins, à la suite du Programme substantiel d'action pour les années 80, 12 pays ont vu progresser leur revenu par habitant au cours des années 80. D'autres pays, qui regroupent une proportion notable de la population totale des PMA, ont également connu une certaine expansion, bien qu'à des rythmes plus modestes. En revanche, 11 PMA ont enregistré une dégradation grave de leur économie, souvent à cause de conflits militaires et de désordres politiques internes

26. Les deux tiers des PMA ont lancé ou poursuivi de grands programmes de réforme économique. Tout aussi importante est la réforme politique en cours dans de nombreux PMA, inspirée par les changements survenus dans le monde ces deux dernières années. Les réformes visent à ouvrir davantage le développement à la participation des populations visées et à donner plus de transparence aux systèmes politiques. L'avenir des PMA dépend également d'un accroissement de l'aide extérieure que prévoit le Programme d'action. En termes réels, les apports de ressources aux PMA ont marqué le pas à la fin des années 80; or, il leur faudra une aide supplémentaire pour financer leurs programmes de développement dans les années 90. En outre, les besoins sont dans bien des cas plus importants qu'on ne l'a prévu à la Conférence de Paris; il faut noter que ces besoins s'accroissent aussi du fait des modifications apportées à la liste des pays les moins avancés.

27. L'endettement et les échanges commerciaux sont des questions cruciales pour les perspectives de développement des PMA. Les initiatives récentes des pays créanciers autorisent à cet égard un certain optimisme. Pour s'intégrer au système d'échanges internationaux, les PMA ont besoin de voir les marchés



(M. Pant)

s'ouvrir à leurs exportations, et leur politique de diversification soutenue. Eu égard à cela, il faudrait que la situation particulière des PMA soit prise en compte dans les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

28. Les dispositions de suivi du Programme d'action sont pour l'essentiel en place, conformément à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale. Diverses réunions d'examen ont été tenues à l'échelon national et on a pris les mesures voulues pour renforcer ce processus national d'examen. Les commissions régionales ont également assumé des tâches et des responsabilités nouvelles, comme il était prévu dans le Programme d'action. A l'échelon mondial, c'est la CNUCED qui sert de centre de liaison pour l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Conseil du commerce et du développement a donc examiné la question lors de sa session de mars 1991. Si, faute de temps, le Conseil n'a pu procéder à une analyse approfondie; il a toutefois adopté sa résolution 390 (XXXVII), où il souligne la nécessité urgente d'exécuter le Programme d'action.

29. Reconnaisant le rôle élargi que confère à la CNUCED le Programme d'action, l'Assemblée générale l'a dotée de ressources supplémentaires, et une Division des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires a été créée. On expose également dans le rapport les mesures prises par les divers organismes, organisations et organes des Nations Unies, notamment la première consultation interorganisations sur le suivi du Programme d'action, convoquée par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale en juillet 1991. En outre, sur la demande du Conseil du commerce et du développement, le Secrétaire général de la CNUCED présentera un rapport intérimaire sur l'exécution du Programme d'action lors de la huitième session de la Conférence, qui se réunira à Cartagena (Colombie) en février 1992.

30. M. KUFUOR (Ghana), prenant la parole au nom du Groupe des 77, dit que le ralentissement de la production mondiale et la décélération persistante de la croissance ont été particulièrement préjudiciables aux pays en développement. Des tiraillements dans les relations commerciales internationales font que les dispositions issues de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) cèdent le pas devant l'encadrement du commerce. Les pays industrialisés sont notamment en lutte aux pressions de lobbies puissants, qui cherchent à renforcer le protectionnisme et à empêcher les pays en développement d'accéder à leurs marchés. Les pays en développement, pour leur part, ont adopté des stratégies orientées vers les exportations et pris à titre unilatéral des mesures de libéralisation du commerce. Selon le Conseil du commerce et du développement, ce sont les pays en développement qui ont pris la tête du mouvement de libéralisation du commerce, tandis que les pays développés perdaient leur allant. Les pays en développement espèrent que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutiront rapidement à une conclusion équilibrée, qui place tous les secteurs d'activité sous la férule du GATT et accorde un traitement préférentiel aux exportations des pays en développement.

(M. Kufuor, Ghana)

31. Les recettes d'exportation des pays en développement continuent à régresser, les termes de l'échange étant défavorables et le prix de certains produits de base autres que les combustibles ayant chuté. Les exportations des pays en développement doivent être rémunérées de manière équitable, afin que ces pays puissent disposer de ressources à investir, à consacrer au service de la dette et à la diversification de leurs économies tributaires des produits de base. Il faut donner un souffle nouveau au Programme intégré pour les produits de base, et renforcer tout en les libéralisant les systèmes de financement compensatoire, tels que le Mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international et le plan Stabex de la Communauté européenne.

32. Dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, l'endettement est mis en vedette comme l'un des principaux facteurs de l'impasse économique des pays en développement. Une bonne part de l'endettement des pays en développement, qui s'élève à 1 300 milliards de dollars, s'explique par des accords coûteux de rééchelonnement et des modifications contractuelles qui n'ont pas permis de dégager des ressources nouvelles. C'est pourquoi le Groupe des 77 n'a cessé de demander une réduction notable de la dette et du service de la dette. Il faut féliciter à cet égard la CNUCED d'avoir retenu pour objectif une réduction de 30 % de la dette. Cette réduction se trouvant ralentie par des négociations difficiles, le Groupe des 77 espère que les mesures de désendettement seront prévues de manière à bénéficier à toutes les catégories de débiteurs. Le Groupe se félicite des conditions de la Trinité concernant le désendettement des pays à revenu faible et des pays les moins avancés, mais espère également voir adopter la proposition des Pays-Bas concernant l'annulation de la dette pour les pays débiteurs à revenu faible. Il faudra également mettre en place des mécanismes de la dette écrasante contractée vis-à-vis des institutions financières multilatérales.

33. Même s'il est notable, l'allègement de la dette, conjugué aux efforts d'ajustement des pays en développement, ne suffira pas à relancer la croissance si les apports d'aide concessionnelle n'augmentent pas substantiellement. A cet égard, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, dans leur déclaration adoptée en septembre 1991, voient dans la huitième session de la Conférence sur le commerce et le développement, qui se tiendra prochainement, une occasion de redonner vie au dialogue sur le développement, compte tenu des changements politiques, économiques et technologiques survenus dans le monde ces dernières années.

34. On n'a jamais élucidé vraiment pourquoi les connaissances scientifiques ne se sont pas répandues dans toutes les régions du monde. Le problème est certes complexe, mais il est évident qu'il faut supprimer les obstacles au transfert effectif des techniques et encourager dans les pays en développement la mise en place de mécanismes favorables au développement de capacités scientifiques et techniques endogènes. A ce propos, le Groupe des 77 souligne l'importance du Programme d'action pour la science et la technique au service

(M. Kufuor, Ghana)

du développement adopté à Vienne, et des activités du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Pour préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Groupe des 77 a également présenté une proposition détaillée concernant le transfert des techniques écologiques vers les pays en développement.

35. Le Groupe des 77 est très inquiet de la détérioration des perspectives socio-économiques des pays les moins avancés, et du taux de croissance global prévu à moyen terme pour ces pays. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés se fonde sur le principe de la responsabilité partagée et du resserrement des liens de solidarité entre les PMA et leurs partenaires de développement. Dans cet esprit, ces derniers se doivent de s'acquitter pleinement des engagements pris à la Conférence de Paris, pour répondre aux efforts nationaux des PMA. En outre, il convient de renforcer le mécanisme à trois volets (ressources extérieures pour le développement, allègement de la dette et accès aux marchés) convenu à la Conférence de Paris.

36. M. MAJLOOR (Pays-Bas), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté européenne, dit que la notion de solidarité est au cœur même du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ces derniers ont entrepris de réformer leurs propres politiques, tandis que la communauté des donateurs s'est engagée à fournir l'appui extérieur nécessaire. La Communauté européenne est fermement déterminée à créer un environnement économique international favorable où tous les pays, y compris les moins avancés, pourront accroître leurs recettes d'exportation. Il ne faut pas oublier que, pour encourager la croissance et le développement durables, l'appui financier extérieur ne peut se substituer à des politiques intérieures vigoureuses. La Communauté est disposée à soutenir ces politiques par un financement extérieur.

37. Pour répondre aux besoins de financement extérieur des pays les moins avancés, il faut limiter les sorties de fonds en réduisant la dette et le service de la dette, et accroître les rentrées de fonds. Pour ce qui est de la dette extérieure, la Communauté européenne a avancé des propositions qui vont bien au-delà des conditions de Toronto, et ces propositions sont actuellement débattues au Club de Paris. Pour ce qui est des rentrées de fonds, les pays les moins avancés resteront dans une dépendance critique vis-à-vis de l'aide publique au développement (APD). La Communauté européenne et les Etats qui en sont membres qui, pris collectivement, constituent la source la plus importante, et de loin, de ressources concessionnelles accordées aux pays les moins avancés, se sont réaffirmés déterminés à parvenir à l'objectif accepté à l'ONU, qui consiste à allouer 0,15 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement des pays les moins avancés. La Communauté dans son ensemble consacre déjà 0,13 % de son PNB à ces pays.

(M. Majoor, Pays-Bas)

38. La Communauté européenne a noté avec satisfaction qu'il n'y avait pas lieu de craindre que l'évolution récente des événements en Europe détourne son attention des obligations qu'elle avait assumées ailleurs. Si la Communauté est prête à répondre aux nouveaux défis mondiaux et européens, elle n'en restera pas moins fidèle aux engagements qu'elle a déjà pris, notamment de soutenir les pays les moins avancés.

39. Il est assez difficile de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, car ce programme comporte une large gamme d'activités. Heureusement, la CNUCED pourra faire bénéficier le suivi de son expérience et de ses compétences qui offriront une base solide pour l'examen détaillé de l'action engagée par toutes les parties.

40. La science et la technique jouent un rôle essentiel pour l'amélioration de la qualité de la vie et l'élimination de la pauvreté, car elles favorisent la croissance économique et le développement durable dans les pays en développement. On associe généralement la question de la science et de la technique au service du développement à celle du transfert de technologie. La Communauté européenne préfère toutefois l'expression "coopération technologique", car l'apport de compétences technologiques répondant aux besoins des pays en développement exige un effort des deux côtés, et fait également appel à l'information et à la formation.

41. La coopération technologique est au centre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les problèmes écologiques des pays en développement n'étant pas toujours analogues à ceux des pays développés, il faut que la mise en valeur des techniques soit en prise directe sur les besoins et les priorités des différents pays. Si l'on procède pays par pays, les besoins dûment évalués du pays considéré formeront la base de la coopération technologique, qui suppose que s'instaure une situation où les pays en développement puissent mettre au point leurs propres techniques et se déterminer en pleine connaissance de cause. Il importe que toute stratégie de coopération technologique vise le renforcement des capacités, l'accès à l'information et les projets de démonstration, ainsi que le développement de la coopération Sud-Sud.

42. L'application des écotechnologies est un élément essentiel de la réalisation d'un développement durable. Depuis qu'on mesure mieux l'importance de la relation entre environnement et développement, les pays industrialisés sont nombreux à mettre au point des techniques écologiquement plus rationnelles, plus "propres". Lorsque les organes gouvernementaux et les centres de recherche bénéficiant d'une aide gouvernementale auront acquis suffisamment de connaissances techniques, des liens bien conçus entre les organismes des pays donateurs et leurs homologues des pays en développement pourront contribuer à des échanges de connaissances fructueux sur les techniques propres. La Communauté européenne est favorable à cette démarche, et à l'accroissement des activités du Centre pour la science et la technique au service du développement dans ce domaine.

(M. Majoor, Pays-Bas)

43. La situation économique de bien des pays en développement fait qu'il leur est difficile de mobiliser des ressources intérieures suffisantes pour la mise au point d'écotechnologies. Les pays en développement n'en doivent pas moins chercher à dégager des ressources supplémentaires à cette fin en réorganisant leurs priorités budgétaires, tandis que les pays donateurs devraient dégager des ressources financières supplémentaires pour faciliter la coopération en vue de protéger l'environnement, notamment avec les pays en développement.

44. Il faudrait développer les mécanismes permettant de diffuser des informations sur les écotechnologies existantes, notamment les centres d'échanges d'informations et d'études avancées, dans les pays développés comme en développement. Les relations mutuelles entre établissements de recherche peuvent ouvrir la voie à une participation des entreprises privées de pays donateurs. Il faudra à cette fin tirer le meilleur parti du potentiel des organisations non gouvernementales, notamment pour le renforcement des capacités. Le secteur privé peut contribuer au développement durable en respectant des normes écologiques strictes pour les investissements et les coentreprises. En outre, les entreprises privées pouvant jouer un rôle essentiel dans le transfert des écotechnologies, les gouvernements des pays en développement devraient instituer des mécanismes qui encouragent les investissements étrangers directs et les entreprises.

45. L'introduction de techniques écologiques passe nécessairement par le renforcement des capacités. La Communauté européenne attache une grande importance aux capacités endogènes et soutient, lorsqu'elle est praticable, l'utilisation des techniques locales. Outre des efforts financiers visant à améliorer les infrastructures des pays en développement, il faudrait, à titre hautement prioritaire, aider les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources humaines.

46. A la dernière session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, la Communauté européenne a critiqué le fonctionnement de cet organe subsidiaire et encouragé le Centre pour la science et la technique au service du développement à améliorer sa production. Pour que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale puissent mieux comprendre les problèmes relatifs à la science et à la technique, formuler des politiques communes et convenir des interventions nationales et internationales, il est indispensable que les problèmes en cause leur soient présentés de manière plus approfondie et plus accessible, avec les avis techniques et théoriques des meilleurs spécialistes.

47. M. WILENSKI (Australie), prenant la parole au nom du Groupe Cairns, dit que les négociations commerciales d'Uruguay ne pourront avoir une issue heureuse si l'on n'obtient pas de résultats satisfaisants dans le domaine de l'agriculture, ce qui dépend surtout de la volonté politique des dirigeants des sept grands pays industrialisés.

(M. Wilenski, Australie)

48. Tout compromis global en matière agricole devra, pour être acceptable, reposer sur des engagements réels dans trois domaines : les subventions internes, l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation. Les subventions internes doivent diminuer, et il faut s'orienter vers des formes d'intervention publique qui créent moins de distorsions. Au sujet de l'accès aux marchés, il faut abandonner les obstacles non tarifaires au profit d'une protection tarifaire normale et procéder à une réelle libéralisation en diminuant le niveau de protection et en élargissant les possibilités d'accès. A propos des subventions à l'exportation, leur prolifération doit faire l'objet d'une trêve, et l'on doit s'engager fermement à appliquer des réductions effectives. Il faut en outre tenir pleinement compte de la position des pays en développement, notamment en levant plus rapidement les obstacles qui empêchent les produits importants de ces pays de pénétrer sur les marchés.

49. Les réformes entreprises par de nombreux pays en développement et par les pays d'Europe centrale et orientale sont gravement menacées par le fait que de nombreux pays industrialisés qui les ont encouragées n'offrent pas à ces pays des possibilités commerciales équitables. Le protectionnisme agricole compromet indéniablement le développement économique des pays en développement ainsi que leur capacité d'assurer le service de leur dette et leurs possibilités de créer des emplois. Si les négociations d'Uruguay aboutissent à un résultat satisfaisant, y compris dans le domaine agricole, le système de commerce multilatéral s'en trouvera grandement amélioré, ce qui favorisera le bien-être et la prospérité à long terme de tous les pays. Au moment où ces négociations entrent dans leur phase finale et décisive, il faut faire preuve du courage politique nécessaire pour leur donner une issue positive. Si on les laisse dériver jusqu'en 1993, il est peu probable qu'elles puissent alors être relancées.

50. M. GEBREMEDHIN (Ethiopie) dit qu'en dépit de progrès techniques rapides, de l'expansion du marché international et de la mondialisation des marchés, les pays les moins avancés se heurtent toujours à des problèmes très graves. Tout en se félicitant de voir les pays développés réfléchir à la meilleure manière d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs difficultés, la délégation éthiopienne estime qu'il y aurait davantage à gagner si les partenaires du développement s'entendaient sur une démarche coordonnée et sur des mesures réalistes adaptées à chaque pays.

51. La situation économique des pays les moins avancés d'Afrique s'est aggravée au cours des années 90. Des dizaines d'années de guerre fratricide ont laissé l'Ethiopie dans un tel état de dévastation qu'il lui est à peu près impossible de relancer son développement compte tenu des nombreuses priorités auxquelles elle doit faire face et de son manque absolu de ressources. La délégation éthiopienne espère que son pays, affaibli par la guerre froide, sera l'un des premiers à retirer les bénéfices de la paix mondiale.

(M. Gebremedhin, Ethiopie)

52. L'Ethiopie est fermement convaincue que le salut des pays en développement réside dans le commerce et non dans l'aide et que c'est à chaque pays d'assurer sa croissance et son développement. Toutefois, dans un monde interdépendant où il est de plus en plus difficile d'avoir accès aux capitaux, aux marchés et aux technologies, il est indispensable de créer un environnement économique qui soutienne les efforts faits par les pays en développement pour élaborer des politiques intérieures bien conçues.

53. La politique économique que projette l'Ethiopie pour les deux prochaines années de transition vise à améliorer la croissance en définissant des objectifs de nature proprement économique et non idéologique ou autre. Le Gouvernement éthiopien espère sincèrement obtenir une aide extérieure afin de pouvoir la mener à bien. Pour favoriser l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, il serait particulièrement bienvenu de prendre d'urgence des mesures audacieuses en vue de réduire l'encours et le service de la dette des pays en développement - y compris les créances des institutions financières multilatérales -, ce qui permettrait aux pays les moins avancés d'utiliser leurs ressources pour investir dans des secteurs qui en ont grand besoin. La délégation éthiopienne espère aussi que les pays les moins avancés bénéficieront d'apports financiers importants et se réjouit à cet égard des engagements qui ont été renouvelés par le représentant des Pays-Bas au nom de la Communauté économique européenne.

54. M. TANLAY (Turquie) dit que, malgré une tendance plus poussée à l'intégration de l'économie mondiale, les problèmes difficiles auxquels les pays en développement se sont heurtés durant les années 80 demeurent essentiellement inchangés. Ces pays souffrent toujours de la pauvreté, de termes de l'échange défavorables, d'une dette extérieure excessivement lourde et de graves problèmes écologiques. Malgré cela, la plupart d'entre eux déploient des efforts d'ajustement destinés à relancer leur économie, à diversifier leur production et leurs exportations et à améliorer leur accès aux marchés.

55. La délégation turque est convaincue que le commerce international constitue pour les pays en développement, en particulier pour les pays lourdement endettés, le principal moyen d'assurer la croissance économique et de réduire l'écart qui les sépare des pays développés. Les pays en développement doivent donc poursuivre les efforts qu'ils ont entrepris pour encourager l'esprit d'entreprise, stimuler les investissements et accroître les exportations.

56. Une croissance vigoureuse et soutenue dépend beaucoup plus de la liberté des échanges que d'une aide financière, et la persistance du protectionnisme empêche les pays en développement d'accroître leurs exportations, ce qui est indispensable à la réussite de leurs réformes économiques. L'érosion du multilatéralisme dans le commerce international, caractérisée notamment par la constitution de blocs commerciaux régionaux, compromet le succès des stratégies de développement économique des pays en développement axées sur les

(M. Tanlay, Turquie)

exportations, et il faut espérer que ces blocs ne feront pas obstacle à la croissance du commerce mondial. La mise en place d'un système commercial multilatéral véritablement ouvert est indispensable à la croissance et au développement des pays en développement. Les négociations d'Uruguay doivent avoir une issue satisfaisante si l'on veut améliorer les perspectives des pays en développement en matière d'exportations. A ce propos, la délégation turque se félicite que le Groupe des Sept ait déclaré que ces négociations devaient s'achever avec succès avant la fin de 1991.

57. M. MORALES (Costa Rica), prenant la parole au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, dit que, bien que ces pays n'aient toujours pas surmonté leurs problèmes d'analphabétisme et de malnutrition et que leur produit intérieur brut (PIB) reste faible, la paix est revenue dans la région et ils peuvent désormais se consacrer à leur développement. Comme l'indique le Rapport sur le développement humain, 1991, certains ont réalisé des progrès notables malgré leur faible niveau de développement économique.

58. Du fait que la révolution scientifique et technique déclenchée par la seconde guerre mondiale continue de s'accélérer, le monde doit s'adapter à une évolution technologique de plus en plus rapide. Malheureusement, de nombreux pays ont été à peine touchés par cette révolution et ne prennent même aucune mesure pour s'y intégrer, alors qu'il est de plus en plus évident que l'humanité aborde une phase nouvelle de son développement et que les nations doivent s'appuyer sur la science et la technique pour résoudre leurs problèmes.

59. Les connaissances scientifiques et techniques jouent désormais un rôle important dans la production, et les efforts déployés dans ce domaine doivent viser à introduire des innovations techniques dans les procédés de fabrication, la commercialisation et le contrôle de la qualité, afin que les produits de tous les pays aient largement accès aux marchés. Conscients de la nécessité d'acquérir de solides connaissances scientifiques et techniques, les pays d'Amérique latine estiment aussi qu'il est indispensable d'instruire la population, d'assurer la stabilité politique et de soutenir la recherche scientifique et technique. L'informatique, qui évolue rapidement, peut jouer un rôle déterminant dans les efforts faits par l'Amérique centrale en matière de recherche et de transfert de technologie. L'intervenant souligne également l'importance croissante des biotechnologies dans la médecine et la production alimentaire.

60. Les pays d'Amérique latine renforcent actuellement leurs structures constitutionnelles et juridiques pour pouvoir concrétiser leur engagement de faire de la science et de la technique des outils essentiels du développement. L'Amérique centrale, le Costa Rica et le Guatemala ont adopté une législation en la matière. Les présidents des pays d'Amérique centrale et du Panama ont approuvé en décembre 1990 une politique et un programme au niveau régional dans le domaine scientifique et technique. Cette politique met l'accent sur



(M. Morales, Costa Rica)

l'utilisation des données scientifiques, des méthodes techniques et de la formation technologique pour assurer l'expansion du secteur de production. Les projets pour lesquels une assistance sera demandée aux organismes internationaux sont en cours d'élaboration.

61. Jusqu'à présent, les mesures prises par ces organismes et par les pays donateurs n'ont guère été suivies d'effet pour ce qui est d'éliminer la pauvreté. L'obligation pour le pays bénéficiaire d'apporter une contribution de contrepartie absorbe des ressources importantes alors qu'il y a des investissements sociaux à réaliser d'urgence. Les pays d'Amérique centrale proposent donc que les crédits qu'ils consacrent aux nouveaux programmes d'éducation et d'atténuation de la pauvreté soient considérés comme des contributions de contrepartie.

62. La politique de l'Amérique centrale dans le domaine scientifique et technique contient des orientations concrètes relatives à l'éducation, au développement culturel et social, à la viabilité du développement écologique et à l'expansion du secteur de production. La science et la technique ont donc un rôle majeur à jouer pour que les pays de la région deviennent plus indépendants et apprennent à mieux maîtriser leur destin.

63. Les activités destinées à restructurer le secteur de production poursuivent quatre objectifs complémentaires : étoffer la capacité d'innovation technique et de gestion des entreprises; encourager les établissements universitaires et techniques à intensifier en quantité et en qualité leurs efforts de formation, de recherche et de prestation de services pour le compte du secteur de production; créer une base éducative, scientifique et technique à long terme pour assurer un développement culturel autochtone; et faire en sorte que les progrès scientifiques et techniques ainsi que l'amélioration de la productivité et de la compétitivité favorisent le développement social et la qualité de vie des habitants de la région. La politique scientifique et technique de l'Amérique latine stipule également qu'il faut un engagement au plus haut niveau politique pour développer la science et la technique, prévoit la création d'un organe régional de coordination et fixe des normes minimales pour le développement scientifique, technologique et technique de la région.

64. M. AVALLE (Argentine), soulignant les liens étroits qui existent entre le commerce et le développement et l'importance cruciale de ces deux facteurs dans la stabilité de l'économie mondiale, dit que le moment est venu de passer des discours à la concrétisation des engagements.

65. Le Gouvernement argentin a pris d'importantes décisions politiques pour favoriser l'ouverture de l'économie nationale en simplifiant considérablement la structure et en diminuant le nombre des tarifs de manière significative ainsi qu'en supprimant la plupart des restrictions non tarifaires. L'Argentine fait partie du nouveau Marché commun du Sud (MERCOSUR), créé pour améliorer la qualité de la vie dans les pays membres.

(M. Avalle, Argentine)

Pour atteindre cet objectif, des mesures seront prises afin d'augmenter l'offre de produits, de réaliser des économies d'échelle, d'abaisser les prix et d'améliorer la qualité. Les quatre pays membres comptent harmoniser leur politique macro-économique, supprimer progressivement leurs barrières douanières et prendre des mesures pour maximiser leurs avantages compétitifs à mesure que la région améliorera sa position dans l'économie mondiale. Ils prévoient de décourager les importations dont les prix sont influencés par l'octroi de subventions, par une politique de dumping ou par toute autre méthode déloyale. Ils coopèrent également avec le Chili et d'autres pays d'Amérique latine pour renforcer l'Association pour l'intégration latino-américaine (ALADI), qui constitue un instrument vital d'intégration économique. L'Argentine suivra fermement le cap qu'elle s'est fixé, malgré les pressions de certains groupes d'intérêts.

66. La délégation argentine approuve sans réserve les opinions exprimées peu auparavant par le représentant de l'Australie et trouve consternant que, malgré les engagements pris au plus haut niveau, l'accès aux marchés des pays industrialisés ne se soit toujours pas amélioré et que les pratiques commerciales source de distorsions soient en recrudescence. Il aurait été plus productif que les pays de l'OCDE utilisent leurs énormes subventions agricoles pour favoriser des activités de développement productives, en faisant des investissements véritablement générateurs de richesses dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement. Ces pratiques relatives au commerce des produits agricoles, qui nuisent tout particulièrement aux pays en développement producteurs de denrées alimentaires, compromettent aussi la sécurité alimentaire.

67. On constate qu'il y a deux poids deux mesures sur la scène internationale, et cette situation porte directement préjudice à la démocratie : d'un côté, les pays industrialisés félicitent les pays en développement des transformations économiques et politiques qui accompagnent l'ouverture de leur économie et la consolidation des régimes démocratiques; et de l'autre, quand les pays en développement cherchent à élargir leur base économique en appliquant des règles commerciales légitimes, les pays développés les réprimandent pour d'évidentes raisons de politique intérieure.

68. L'aide au développement ne doit pas être considérée comme une forme de charité. L'intervenant insiste pour que les pays développés respectent leurs engagements dans le domaine commercial, assument leurs responsabilités et prennent des décisions qui facilitent la conclusion positive des négociations d'Uruguay. La délégation argentine espère que la huitième session de la CNUCED représentera une étape constructive dans cette voie. Le point de vue exprimé par son représentant est celui que l'Argentine continuera de faire valoir par tous les moyens.

69. Mme HARPER (Canada), prenant également la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, souscrit sans réserve à la position exprimée précédemment par l'Australie au nom du Groupe Cairns en ce qui concerne la nécessité de trouver une issue satisfaisante aux négociations d'Uruguay.

(Mme Harper, Canada)

Il faut couper court aux subventions abusives qui ont conduit à la surproduction et au marasme des prix des produits agricoles. Ni les pays développés ni les pays en développement ne peuvent se permettre d'affaiblir leur économie par des subventions et des barrières qui créent des distorsions dans le commerce mondial.

70. La réforme du commerce agricole mondial permettrait d'instaurer un environnement plus juste et plus axé sur le marché, d'offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs productifs, de libéraliser l'accès des produits tropicaux aux marchés des pays développés et éventuellement de réintégrer les textiles et l'habillement dans le GATT, sur la base d'un renforcement de ses règles et disciplines. Elle élargirait aussi les débouchés des produits manufacturés et des demi-produits grâce à une baisse des tarifs douaniers et aiderait à limiter et à clarifier le recours aux obstacles non tarifaires en renforçant les règles dans ce domaine.

71. Si les négociations d'Uruguay aboutissent, il faudra, pour les étayer, apporter des modifications institutionnelles au système d'échanges mondiaux, en envisageant éventuellement la création d'une organisation mondiale. Cependant, comme ces négociations ne sont pas encore achevées, il n'est pas opportun que l'Assemblée générale aborde cette question pour l'instant.

72. M. KHORRAMI (Afghanistan) dit qu'on est généralement conscient des difficultés des pays les moins avancés, mais que peu de pays donateurs ont à ce jour atteint l'objectif consistant à consacrer 0,15 % de leur PNB à l'aide publique au développement (APD) en faveur de ces pays. Dans son rapport A/46/566, le Secrétaire général se fait l'écho des inquiétudes suscitées par le maintien de cette tendance au cours des années 90.

73. Le développement de certains des pays les moins avancés a été entravé par des conflits régionaux. Les lourdes dépenses militaires entraînées par ces conflits absorbent des ressources qui auraient pu servir au développement socio-économique. Un grand nombre des pays les moins avancés voient en outre leur développement gêné par une situation géographique défavorable, et il faut faire davantage pour résoudre les problèmes des pays sans littoral.

74. L'Afghanistan a beaucoup souffert d'une guerre dévastatrice et de la suppression ou de la suspension de l'assistance des pays industrialisés et des institutions financières internationales. La délégation afghane espère que la communauté mondiale, et notamment la Banque mondiale et le FMI, accorderont de nouveau leur aide au pays. Les pays qui ont dépensé des milliards de dollars pour alimenter la guerre en Afghanistan ont le devoir moral d'aider le pays à se reconstruire. Ils devraient, à compter du 1er janvier 1992, commencer à réaffecter les ressources qu'ils consacraient précédemment aux livraisons d'armes et de munitions à la fourniture de nourriture, de vêtements et de médicaments à la population et à la reconstruction nationale.

75. M. ROYLES (Mexique) dit que les négociations d'Uruguay sont entrées dans une phase cruciale et que leur issue dépendra de la volonté politique des principaux participants. Si l'on ne surmonte pas les difficultés actuelles, notamment dans le secteur agricole, les accords conclus par les divers groupes de négociation risquent de ne jamais entrer en vigueur, ce qui réduirait à néant les efforts des cinq années précédentes.

76. Le Mexique, qui a participé activement à ces négociations, a proposé que l'on prenne en considération les efforts déployés unilatéralement par de nombreux pays en développement pour libéraliser leurs échanges. Dans un climat économique difficile, le Mexique a pris d'importantes mesures pour lever les obstacles tarifaires et non tarifaires, ce qui doit être reconnu. Il a souligné qu'un système de commerce multilatéral ouvert et juste devait être régi par des règles claires et des mécanismes efficaces de règlement des différends.

77. La huitième session de la CNUCED prévue pour février 1992 offre l'occasion d'actualiser et de renforcer les fonctions de cette instance, qui est l'organe universel de l'ONU chargé d'analyser les relations économiques internationales axées sur le développement et de les promouvoir. A cette fin, il faudrait rétablir l'objectif originel de la CNUCED et l'adapter aux changements économiques et politiques mondiaux actuels, de manière à avoir un organisme souple et renforcé qui puisse répondre avec imagination et objectivité à des exigences difficiles et complexes.

78. Le Mexique applique un processus de changement structurel destiné à lui conférer une stabilité macro-économique et à faciliter son intégration dans le système de commerce mondial. Il met en oeuvre un vaste programme destiné à instaurer des relations nouvelles avec les partenaires commerciaux les plus dynamiques et à resserrer ses liens avec toutes les régions du monde.

79. L'Amérique latine et les Caraïbes participent à la tendance à l'intégration, qui est encouragée par les échanges aux niveaux régional et sous-régional. Dans ce contexte, le Mexique s'efforce de créer une zone de libre-échange avec l'Amérique centrale et de renforcer ses relations économiques avec le reste de l'Amérique latine. L'un des résultats concrets de ces initiatives est l'accord de libre-échange signé récemment entre les Présidents chilien et mexicain. Des efforts analogues ont été entrepris dans d'autres régions. Le Mexique a déjà un accord-cadre avec la Communauté européenne, et il a établi de nouveaux liens avec le Japon et le bassin du Pacifique. Un accord de libre-échange est également en cours de négociation entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique.

80. A cause de leurs caractéristiques structurelles, les pays les moins avancés sont plus vulnérables que les autres aux changements de la situation internationale dans les domaines financier, commercial et technique. Les institutions et organisations financières internationales et les organismes compétents doivent donc redoubler d'efforts pour que le Programme d'action en faveur de ces pays soit appliqué comme il convient.

(M. Robles, Mexique)

81. La science et la technique ont un effet décisif sur l'évolution des pays en développement, et l'amélioration du climat international doit faciliter la circulation des informations et le transfert des techniques de pointe au bénéfice de tous les pays.
82. M. TURIANSKIY (Ukraine) dit que, grâce à l'évolution politique actuelle, il est désormais possible de stabiliser l'économie mondiale par un effort collectif. Les éternels problèmes du protectionnisme, de la dette extérieure et de la chute des prix des produits de base ont des répercussions croissantes sur les pays d'Europe centrale et orientale à mesure que ceux-ci établissent des relations de marché. Il est de plus en plus évident qu'il faut une concertation élargie pour résoudre les problèmes économiques, notamment en matière de commerce international et de développement. La coopération multilatérale, indispensable à cette concertation, doit surtout passer par la CNUCED, qui est l'organe de l'ONU le plus approprié pour résoudre ce type de problèmes.
83. La CNUCED a un rôle essentiel à jouer dans des questions telles que le commerce international, les ressources destinées au développement et les produits de base. Avec l'influence croissante des problèmes écologiques sur le développement du monde, il serait logique qu'elle réfléchisse sur les liens entre l'environnement et le développement. La délégation ukrainienne compte bien que la CNUCED apportera une contribution importante aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La CNUCED doit aussi commencer à s'intéresser, dans les limites de son mandat, à la conversion de la production militaire à des fins civiles.
84. Vu l'importance fondamentale des négociations d'Uruguay pour le système de commerce mondial, la CNUCED devrait se pencher davantage sur les conséquences que les négociations du GATT pourraient avoir sur ce commerce.
85. La délégation ukrainienne constate avec satisfaction que la CNUCED suit avec attention les réformes économiques radicales entreprises en Europe orientale. L'Ukraine met actuellement en place une nouvelle législation sur la propriété individuelle, l'entreprise privée et d'autres aspects essentiels à la transition vers une économie de marché.
86. Le moment est venu de se concentrer sur la réorganisation du commerce international et de la coopération économique. La délégation ukrainienne est favorable à l'idée de créer une organisation de commerce mondial, idée qui pourrait être examinée de manière plus approfondie à la huitième session de la CNUCED. Le sous-développement étant l'un des problèmes fondamentaux de notre époque, la délégation ukrainienne accorde une extrême importance à l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Très inquiète de la situation de ces pays, qui ne cesse de se détériorer, elle est prête à les aider de nombreuses façons.

(M. Turienskiy, Ukraine)

87. Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a un rôle central à jouer dans un domaine des activités de l'ONU qui revêt une très grande importance. La délégation ukrainienne est satisfaite des travaux de la onzième session du Comité et approuve pleinement la recommandation de créer des réseaux régionaux et mondiaux de centres scientifiques et de banques de données sur les écotechnologies.

88. Considérant la catastrophe de Tchernobyl qui a touché les populations d'Ukraine et des Etats voisins, la délégation ukrainienne se félicite que la communauté mondiale reconnaisse de plus en plus les rapports qui existent entre l'augmentation de la production énergétique et la situation écologique mondiale, comme l'a souligné le Comité à sa onzième session. A cet égard, elle rappelle qu'une concurrence est ouverte au niveau international pour concevoir un système sans risque écologique destiné à la centrale de Tchernobyl, et elle espère que le Comité apportera sa contribution à ce projet dans le cadre du système des Nations Unies.

89. M. ASHE (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les Etats membres de la CARICOM n'ignorent nullement le rôle que joue la technologie dans la modernisation et la diversification de leurs secteurs industriel et agricole ainsi que dans l'augmentation de la productivité, ni surtout la nécessité d'améliorer les capacités propres des petits pays en développement dans le domaine scientifique et technique. Mais, étant souvent assimilés aux autres pays en développement qui ont progressé dans ce domaine, ils ont été relégués au second plan dans le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement.

90. Ils s'efforcent de tirer parti de leurs médiocres ressources, alors que ce qu'il leur faut, c'est un programme spécifique et novateur, axé notamment sur un développement durable dont les individus soient à la fois les agents et les bénéficiaires. Ce programme permettrait aux 12 pays membres de ce groupe régional d'atteindre un objectif défini en matière de formation technique de la population. L'enseignement scientifique et technique doit être renforcé au niveau du second degré. Il faut également élever les conseils scientifiques et techniques régionaux au rang de secrétariats permanents et créer un réseau régional de centres d'études avancées pour favoriser la recherche-développement et les échanges scientifiques grâce à des cours, conférences et séminaires internationaux, tout cela sans sortir du cadre de la coopération technique entre pays en développement. La science et la technique sont certes des outils indispensables à la réalisation du développement régional, mais un programme spécialement adapté aux besoins des petits pays en développement ne pourra vraiment porter ses fruits qu'avec le soutien de la communauté internationale.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution sur l'incorporation du Panama au Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/C.2/46/L.2/Rev.1)

91. M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, dit que le Plan spécial de coopération économique a apporté un soutien vital au développement et au progrès économique de l'Amérique centrale. L'incorporation du Panama à ce plan serait un moyen de reconnaître la volonté manifestée par le Gouvernement de participer au processus régional d'intégration. L'intervenant espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

Projet de résolution sur l'assistance économique spéciale au Tchad (A/C.2/46/L.35)

92. M. NZADA YEKE (République centrafricaine), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, dit que le Tchad a besoin d'une aide internationale pour assurer sa reconstruction. Il espère que le projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix.

Projet de résolution sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (A/C.2/46/L.37)

93. M. BATAINEH (Jordanie), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, exprime l'espoir qu'un fonds international sera créé pour contribuer à la reconstruction et au développement du Liban et que tous les Etats Membres y participeront. Il espère aussi que le projet de résolution sera adopté par consensus.

La séance est levée à 19 h 15.